

PLAN D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2021-2022

LE DÉVELOPPEMENT DURABLE AU MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF

Le ministère du Conseil exécutif est voué au soutien de la prise de décision de la part des instances gouvernementales. Il assure, à ce titre, les fonctions d'analyse, de conseil et de coordination auprès du premier ministre et du Conseil des ministres. Il a également la responsabilité de certains dossiers prioritaires dont la coordination lui est confiée sur mandat particulier du gouvernement.

Dans la réalisation de ses mandats, le Ministère tient compte des retombées environnementales, économiques et sociales de ses interventions. La Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020 étant en cours de révision, une prolongation du Plan d'action de développement durable pour 2021-2022 est nécessaire. Ainsi, le Ministère a privilégié un plan d'action concis et structurant pour agir plus spécifiquement sur les orientations suivantes :



Renforcer la gouvernance du développement durable dans l'administration publique



Développer une économie prospère d'une façon durable – verte et responsable



Favoriser l'inclusion sociale et réduire les inégalités sociales et économiques

Ces ajustements ont pour but d'assurer la transition vers la nouvelle stratégie gouvernementale de développement durable et ainsi vers un nouveau plan d'action.

La réalisation de ce plan sera assurée par la compétence et l'engagement de l'ensemble du personnel du Ministère, dont les gestes contribuent, au quotidien, à la création d'un Québec plus vert et prospère.

PLAN D'ACTION

DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2021-2022

Objectif ministériel	Action	Indicateur	Cible pour le 31 mars 2022
 ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 1 • Renforcer la gouvernance du développement durable dans l'administration publique			
Objectif gouvernemental 1.1 – Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique (activité incontournable)			
► Améliorer l'approche écoresponsable dans les activités courantes du Ministère	1. Réduire la consommation de papier	1.1 Ouverture de nouveaux dossiers en format papier (valeur de départ au 31 mars 2020 : 3 224 dossiers)	Réduction de 85 % par rapport à la valeur de départ
Objectif gouvernemental 1.2 – Renforcer la prise en compte des principes de développement durable par les ministères et organismes publics (activité incontournable)			
► Intégrer davantage les principes de développement durable dans la prise de décision	2. Intégrer l'évaluation de la durabilité dans le processus d'évaluation de programme	2.1 Ajustement du processus d'évaluation de programme pour y intégrer l'évaluation de la durabilité	Processus ajusté
	3. Poursuivre la sensibilisation des titulaires d'un emploi supérieur au développement durable	3.1 Pourcentage des titulaires d'un emploi supérieur en situation de gestion sensibilisés au développement durable	100 % des titulaires d'un emploi supérieur en situation de gestion sensibilisés au développement durable
Objectif gouvernemental 1.5 – Renforcer l'accès et la participation à la vie culturelle en tant que levier de développement social, économique et territorial (activité incontournable)			
► Favoriser l'expression des cultures autochtones au Québec	4. Soutenir financièrement les projets qui contribuent à la diffusion des cultures autochtones	4.1 Investissements engagés	250 000 \$
 ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 2 • Développer une économie prospère d'une façon durable – verte et responsable			
Objectif gouvernemental 2.3 – Favoriser l'investissement et le soutien financier pour appuyer la transition vers une économie verte et responsable			
► Apporter un soutien financier durable	5. Établir un processus organisationnel afin d'évaluer l'intégration de critères d'écoresponsabilité aux programmes de soutien financier	5.1 Processus établi pour l'intégration de critères d'écoresponsabilité	Processus établi
 ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 4 • Favoriser l'inclusion sociale et réduire les inégalités sociales et économiques			
Objectif gouvernemental 4.3 – Appuyer et promouvoir le développement de mesures sociales et économiques pour les personnes en situation de pauvreté et les milieux défavorisés			
► Contribuer à l'amélioration des conditions de vie des communautés autochtones	6. Soutenir financièrement les communautés autochtones pour leur permettre de se doter d'infrastructures communautaires	6.1 Investissements engagés	3 M\$

OBJECTIFS NON RETENUS DE LA STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2015-2020

Objectif gouvernemental	Motif*	Commentaire
 ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 1 • Renforcer la gouvernance du développement durable dans l’administration publique		
1.3 Favoriser l’adoption d’approches de participation publique lors de l’établissement et de la mise en œuvre des politiques et des mesures gouvernementales	2	Renforcement des mécanismes de participation publique
1.4 Poursuivre le développement des connaissances et des compétences en matière de développement durable dans l’administration publique	2	Sensibilisation des titulaires d’un emploi supérieur en situation de gestion au développement durable
1.6 Coopérer aux niveaux national et international en matière de développement durable, en particulier avec la Francophonie	2	Travaux du Conseil de la fédération et divers échanges avec les autres gouvernements au Canada
 ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 2 • Développer une économie prospère d’une façon durable – verte et responsable		
2.1 Appuyer le développement des pratiques et des modèles d’affaires verts et responsables	1	
2.2 Appuyer le développement des filières vertes et des biens et services écoresponsables produits au Québec	1	
2.4 Développer et mettre en valeur les compétences permettant de soutenir la transition vers une économie verte et responsable	1	
2.5 Aider les consommatrices et consommateurs à faire des choix responsables	1	
 ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 3 • Gérer les ressources naturelles de façon responsable et respectueuse de la biodiversité		
3.1 Gérer les ressources naturelles de façon efficiente et concertée afin de soutenir la vitalité économique et de maintenir la biodiversité	1	
3.2 Conserver et mettre en valeur la biodiversité, les écosystèmes et les services écologiques en améliorant les interventions et les pratiques de la société	1	
 ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 4 • Favoriser l’inclusion sociale et réduire les inégalités sociales et économiques		
4.1 Appuyer la reconnaissance, le développement et le maintien des compétences, particulièrement de celles des personnes les plus vulnérables	1	
4.2 Appuyer et mettre en valeur les activités des organismes communautaires et des entreprises d’économie sociale qui contribuent à l’inclusion sociale et à la réduction des inégalités	2	Actions à l’égard de la jeunesse, des nations autochtones et des communautés québécoises d’expression anglaise
 ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 5 • Améliorer par la prévention la santé de la population		
5.1 Favoriser l’adoption de saines habitudes de vie	2	Actions à l’égard de la jeunesse
5.2 Agir pour que les milieux de vie soient plus sains et sécuritaires	1	
 ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 6 • Assurer l’aménagement durable du territoire et soutenir le dynamisme des collectivités		
6.1 Favoriser la mise en œuvre de bonnes pratiques d’aménagement du territoire	1	
6.2 Renforcer les capacités des collectivités dans le but de soutenir le dynamisme économique et social des territoires	2	Actions à l’égard de la jeunesse, des nations autochtones et des communautés québécoises d’expression anglaise
6.3 Soutenir la participation publique dans le développement des collectivités	2	Renforcement des mécanismes de participation publique
6.4 Renforcer la résilience des collectivités par l’adaptation aux changements climatiques et par la prévention des sinistres naturels	1	
 ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 7 • Soutenir la mobilité durable		
7.1 Accroître l’accessibilité aux services, aux lieux d’emploi ainsi qu’aux territoires par des pratiques et la planification intégrée de l’aménagement du territoire et des transports durables	1	
7.2 Appuyer l’électrification des transports et améliorer l’efficacité énergétique de ce secteur pour développer l’économie et pour réduire les émissions de gaz à effet de serre	1	
 ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 8 • Favoriser la production et l’utilisation d’énergies renouvelables et l’efficacité énergétique en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre		
8.1 Améliorer l’efficacité énergétique	1	
8.2 Optimiser la production d’énergies renouvelables au bénéfice de l’ensemble de la société québécoise	1	
8.3 Favoriser l’utilisation d’énergies qui permettent de réduire les émissions de gaz à effet de serre	1	

* **Motifs :** **1.** La mission du Ministère ne permet pas de contribuer à l’atteinte de cet objectif ; **2.** Le Ministère y contribue par des actions déjà entreprises.